



Doc. 13917

09 novembre 2015

Les institutions européennes et les droits de l'homme en Europe

Réponse¹ à la Recommandation 2065 (2015)
Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a examiné avec soin la Recommandation 2065 (2015) de l'Assemblée parlementaire sur «Les institutions européennes et les droits de l'homme en Europe» et il l'a fait suivre, outre la résolution qui y est mentionnée, aux comités et organes intéressés pour information et observations².

2. En ce qui concerne les négociations sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (paragraphe 1.1. de la recommandation), le Comité des Ministres rappelle sa réponse à la Recommandation 2060 (2015) de l'Assemblée parlementaire sur «La mise en œuvre du Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne», où il réaffirme l'importance qu'il attache à l'adhésion de l'Union européenne à la Convention et où il réitère son soutien politique à ce processus. Il exprime l'espoir que le processus sera achevé dès que possible. Depuis l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la question, les contacts officiels et informels se sont multipliés entre les deux parties et ils se poursuivront pour surmonter les obstacles subsistants.

3. Le Comité des Ministres convient avec l'Assemblée de l'importance de «rationaliser et [de] structurer la coopération et le dialogue avec les institutions et agences de l'Union européenne, à tous les niveaux, de sorte que cette coopération et ce dialogue soient menés de manière régulière par les organes compétents du Conseil de l'Europe» (paragraphe 1.2 de la recommandation). A cet égard, il réitère un certain nombre d'éléments mentionnés dans la réponse précitée à la Recommandation 2060 (2015). En particulier, il souligne qu'à sa 125e Session (Bruxelles, 19 mai 2015), le Comité des Ministres a pris note avec satisfaction du développement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Il rappelle aussi l'évolution de la structure et de la nature politique du dialogue et il souligne l'importance d'entretenir un dialogue institutionnalisé régulier. Le développement de synergies appropriées entre les mécanismes et organes de suivi du Conseil de l'Europe et les nouveaux mécanismes mis en place par l'Union européenne est aussi considéré comme capital par le Comité des Ministres.

4. Pour ce qui est de la référence faite dans la Recommandation 2065 (2015) à la proposition de la Commission européenne relative à «un nouveau cadre de l'UE pour renforcer l'Etat de droit» (paragraphe 1.3 de la recommandation), le Comité des Ministres renvoie là encore à sa réponse précédente et en particulier à l'apport précieux que le Conseil de l'Europe pourrait faire pour le nouveau Cadre de l'Union européenne étant donné sa longue expérience dans ce domaine. Il suivra l'avancée de l'initiative de l'Union européenne. Il souligne aussi qu'il convient de prendre en considération le Mémorandum d'accord entre les deux organisations pour éviter les doubles emplois et assurer une valeur ajoutée.

5. Enfin, en ce qui concerne le paragraphe 2 de la recommandation, le Comité des Ministres prend note de la proposition «d'étude d'experts visant à élaborer un catalogue de «critères pour l'imposition de mesures d'austérité»». Il informe toutefois l'Assemblée que le comité intergouvernemental compétent est en train de

1. Adoptée à la 1239e réunion des Délégués des Ministres (4 novembre 2015).

2. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.



réaliser une étude de faisabilité relative à l'effet de la crise économique sur les droits de l'homme en Europe. Il estime donc qu'il serait préférable d'examiner les recommandations pouvant résulter de cette étude, en tenant également compte, le cas échéant, des conclusions du «Processus de Turin» à l'égard de la Charte sociale européenne, avant de se prononcer sur les travaux éventuels à mener à l'avenir dans ce domaine.